

Règlement intérieur 2022/2023

Modalités d'inscription

La démarche s'effectue par le biais du site internet www.paquita.fr. L'inscription est possible au-delà des dates prévues et à condition que l'intégration de l'élève ne perturbe pas la progression du cours.

Paiement des cours

Les tarifs sont affichés à l'accueil de l'école de danse, sur le site internet www.paquita.fr dans la rubrique « Planning/Tarifs » et sur le formulaire d'inscriptions du site de paiement en ligne. L'abonnement annuel prend effet le jour de l'inscription, **(Il ne correspond pas à un nombre de cours à la saison). Il est possible d'effectuer un cours d'essai au tarif de 12€, déductible de l'abonnement si inscription. À la suite de l'inscription, l'année commencée est due dans sa totalité et aucun remboursement ne sera possible.**

Spectacle de fin d'année

Le spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire, l'élève qui ne souhaite pas y participer devra en informer les professeurs au plus tard fin janvier de la saison danse commencée. **L'organisation de cet événement implique des coûts importants pour les aspects logistiques (location de salle, éclairages, décors, billetterie, SACEM, répétitions, SIAP etc.), c'est pourquoi les représentations seront payantes y compris pour les familles des élèves, environ 12€. La vente des billets s'effectuera en ligne, les places ne sont ni échangeables ni remboursables.**

Costumes

L'achat du costume est compris entre 15€ et 25€, **il est à la charge de l'élève.**

Comportement

Les élèves doivent se présenter cinq minutes avant le début des cours. A l'arrivée comme au départ, le silence et la discrétion sont exigés. **Les parents respectent le professeur de danse et ses choix pédagogiques.**

Chaque élève s'engage à adopter un comportement respectueux envers le groupe et le professeur de danse, un comportement désagréable ou irrespectueux provoque un avertissement direct puis écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste.

Il est interdit d'utiliser d'autres matériels que ceux prévus pour la danse. Concernant le matériel mis à disposition pour les cours de danse, il doit être utilisé uniquement dans les conditions d'utilisation définies par le professeur.

Tenue

La tenue vestimentaire, chaussons ou chaussures et la présentation doivent être conformes aux indications des professeurs. Les élèves doivent avoir les cheveux attachés.

Sécurité et hygiène

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter son enfant. Les parents et les élèves sont tenus de respecter les règles de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en respecter les consignes. Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux. L'accès aux cours de danse n'est pas autorisé aux personnes extérieures sauf dans le cadre des « Portes Ouvertes ».

Responsabilité

L'école de danse ne pourra être tenue pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

Les parents sont responsables de leurs enfants avant et dès la fin du cours. L'école de danse décline toute responsabilité dans le cas où les élèves sortent des locaux pour rentrer seuls chez eux ou pour attendre l'arrivée des parents à l'extérieur.